

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 18 juin 2026 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Meurthe-et-Moselle – Meuse - Vosges

NOR : JUSF2614594A

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Meurthe-et-Moselle – Meuse - Vosges

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment la section 1 du chapitre II ; du titre V du livre II ; de la partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Meurthe-et-Moselle – Meuse -Vosges ;

Vu l'arrêté du 08 avril 2026 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Meurthe-et-Moselle – Meuse – et – Vosges.

ARRETE :

Article 1^{er}

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Meurthe-et-Moselle – Meuse - Vosges les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

- Titulaire : Monsieur Pierre-Alexandre SOURTY
- Suppléant : Madame Jalila AISSAOUI

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

- Titulaires :
Monsieur Harry CONDI
Monsieur Fabien FREULET
Madame Cécile KRAFT
- Suppléants :
Madame Emilie DOLLE
Monsieur Stéphane VIOLETTE
Madame Carine BALLONGUE

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

- Titulaires :
Monsieur Arnaud LAMBOUR
Monsieur Zakaria BELHACHMI
- Suppléants :
Monsieur Sébastien TRUSCH
Monsieur Christophe GROSS

Article 2

L'arrêté du 8 avril 2026 susvisé est abrogé.

Article 3

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 4

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Meurthe-et-Moselle – Meuse – Vosges est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 18 juin 2026

**Le directeur territorial de la protection
judiciaire de la jeunesse de Meurthe-et-Moselle –
Meuse - Vosges**

Jean-Christophe NOËL



Jean-Christophe NOËL

Directeur Territorial

DTPJJ 54/55/88